

Collège National Professionnel MEP

Les Médecins à Expertises Particulières



formation perspectives
rencontres médecins particulières
échanges expertises
expertises partage échanges
rencontres expertise formation
échanges information perspectives
expertise



L'Union MEP, un début très prometteur



Depuis de nombreuses années, le SML regroupe des syndicats dits de Médecins à Exercice Particulier : les médecins homéopathes (SNMHF), les médecins angéiologues (SNMV), les médecins ostéopathes (Ostéos de France), les médecins acupuncteurs (SNMAF), les médecins nutritionnistes (SYMFEN), les médecins sexologues (SNMS) et les médecins esthétiques et longévité (SMEL)... Ces syndicats ont toujours défendu très fortement, parfois avec pugnacité, la place de leurs mandants dans le système de soins. La loi HPST, votée en juillet 2009, modifie fondamentalement l'organisation de notre système de santé. L'Etat se positionnant dès lors comme le maître d'oeuvre de la répartition de l'offre de soins ambulatoires, en permettant des contractualisations individuelles avec ses représentants, les directeurs d'ARS (Agences Régionales de Santé), mais aussi avec les Caisses d'Assurance Maladie, en réformant autoritairement le système de formation médicale continue, seul moyen jusqu'à ce jour pour permettre aux libéraux de faire des choix de plans de carrière éclairés tout en continuant à exercer. Et cela en proposant un DPC (Développement Continu Professionnel) qui ne sera au final qu'un outil de surveillance du mode d'exercice des professionnels de santé libéraux.

Devant ces menaces de plus en plus inquiétantes, et mettant en danger notre liberté de choix de mode d'exercice, j'ai chargé d'une mission de réflexion en ce domaine les Docteurs Dominique Jeulin-Flamme, Présidente du Syndicat National des Médecins Homéopathes Français, Bruno Burel, Président de l'Association des Médecins Ostéopathes de France, Michel Fauré, Président du Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France et Corinne Godenir, Secrétaire générale du Syndicat Médical Français pour l'Exercice de la Nutrition.

Leur travail s'est déroulé pour l'instant en deux étapes. Tout d'abord, un recensement des différentes expertises et un rassemblement de leurs représentants afin d'entamer une réflexion sur un socle commun de défense. La première décision a été le choix d'une nouvelle appellation : la Médecine à Expertise

Particulière. Ensuite, cela a permis la création de l'Union MEP, véritable Chambre Syndicale des Médecines à Expertises Particulières, donnant le droit aux représentants du plus grand nombre de leurs syndicats majoritaires de s'exprimer sur la réalité de leur exercice, de leurs attentes et difficultés, parfois très différentes, mais avec un point commun : l'exercice libéral de la médecine.

Cette Chambre Syndicale s'enrichit de semaine en semaine d'adhésions nouvelles.

La deuxième étape de la mission a consisté dans la mise en place d'un CNP (Conseil National Professionnel) des MEP. Cette création était indispensable pour pouvoir participer activement à la réforme du système de formation continue. En effet, le DPC proposé par l'Etat y a prévu l'intervention d'une Fédération des Spécialités Médicales (FSM) qui fonctionne comme un Collège de Conseils Nationaux Professionnels d'Experts par spécialités.

Le 30 avril, l'Union MEP a remis très officiellement dans les bureaux du Ministère de la Santé, en présence de Roselyne Bachelot, sa demande d'adhésion à la FSM, en tant que CNP MEP. Ce dossier a reçu un accueil favorable car conforme au cahier des charges en vigueur.

Cette adhésion devrait être finalisée dans les deux mois qui suivent.

Bien entendu, la mission ne s'arrête pas là, puisque la troisième étape est d'ores et déjà engagée. Elle doit parvenir à faire reconnaître le statut et la place des médecines à expertises particulières dans la future offre de soins proposée par cette loi cadre dite HPST ou loi Bachelot.

Le SML, « toujours plus libre », et syndicat de tous les médecins, entend ainsi faire en sorte que l'ensemble des médecins libéraux puissent continuer à pratiquer la médecine de leur choix, une médecine de proximité au service des patients.

Bon vent donc à l'Union MEP, qui montre déjà, par les résultats obtenus, que lorsque les professionnels prennent en main leur destin, ils sont capables, en jouant « collectif », de bouger les limites du terrain.

Docteur Christian Jeambrun
Président du SML

Le Conseil Natio

Sa création, ses objectifs

Tous les Médecins sont désormais des Spécialistes, les Médecins Généralistes sont devenus des spécialistes en Médecine Générale. Dans le paysage médical d'aujourd'hui, il faut se poser la question de la place des expertises acquises par les médecins au cours de leur parcours professionnel.

Un médecin, demain, pourra-t'il toujours faire évoluer son activité de départ ?

Un médecin ne doit pas voir sa carrière figée dès son installation, il doit pouvoir, dans le cadre de l'évolution du système de santé et des acquis permanents de la science, faire bénéficier le patient de ses expertises acquises.

C'est la volonté du Dr Christian Jeambrun, président du SML, toujours plus libre, de préserver cette évolution professionnelle comme un choix fondamental de la médecine libérale.

15.000 à 20.000 médecins français ont une Expertise Particulière :

Médecins Homéopathes, Médecins Acupuncteurs, Médecins Ostéopathes, Médecins Nutritionnistes, Médecins du Sport, Médecins Sexologues, Médecins Esthétiques, Médecins Auriculothérapeutes, Médecins Allergologues, Médecins Tabacologues, Médecins Thermaux, Médecins Algologues, Médecins Mésothérapeutes, Médecins Urgentistes...

Ces Médecins ont besoin d'une structure, d'un statut, pour exister demain, car soyons conscients que l'application de la loi HPST, dite loi Bachelot, va modifier profondément notre exercice et nos pratiques professionnelles.

La Fédération des Spécialités Médicales présidée par le Professeur Olivier Goeau Brissonnière, occupera un rôle essentiel à l'intérieur de ce dispositif.

Chaque spécialité sera présente au sein de la FSM, sous forme de Conseil National Professionnel (CNP).

Chaque CNP devra avoir une structure fédérative, comportant les Sociétés



Conseil National Professionnel des Médecins à Expertises Particulières



Dr Michel FAURE, président de CNP MEP
Le 27 mars 2010, un acte fondateur: la constitution du CNP MEP

Savantes, les organismes de Formations Universitaires et/ou initiales, les organismes de Formation Continue et les organismes de défenses professionnelles.

- Un organisme créé par des professionnels de terrain, pour des professionnels de terrain.
- Un organisme permettant aux médecins de valider leur exercice professionnel scientifique avec équité, dans le respect de chaque spécialité, de chaque fédération de spécialité.

Créer un CNP des Médecins à Expertises Particulières constitue une révolution médicale en France.

- C'est reconnaître l'Expertise comme une évolution professionnelle, soit au service de la qualité de la prise en charge du patient, soit au service de la qualité des soins, de l'évolution scientifique, et bien sûr au service du patient.
- C'est aussi, pour le médecin à expertise particulière, lui permettre d'exercer et d'être reconnu en tant que tel dans un monde médical en mutation.
- C'est avant tout intégrer ces Expertises dans le paysage médical comme des entités à part entière.

Unies, ces Expertises représenteront une force significative que ne pourrait avoir chaque expertise isolément.

Le 27 mars 2010, dans un acte fondateur, les expertises ont constitué le CNP MEP. Ce dernier sera trans-syndical dans son fonctionnement.

Les premiers objectifs du Conseil National Professionnel des Médecins à Expertises Particulières (CNP MEP) sont de:

- permettre un DPC spécifique,
- avoir un panel d'experts prêts à représenter chaque expertise dans les instances décisionnelles,
- travailler également sur le STATUT du médecin à expertise.

Les notions de subsidiarité, d'indépendance scientifique seront des éléments essentiels, aussi bien dans les relations à l'intérieur du CNP MEP, qu'entre le CNP MEP et la Fédération des Spécialités Médicales (FSM).

L'objectif du bureau provisoire du CNP MEP est de permettre à toutes les expertises n'ayant pas encore finalisé leur Conseil, de le rejoindre au plus vite, en leur portant assistance.

Le 30 avril, la FSM a voté ses nouveaux statuts. L'objectif du CNP MEP est d'obtenir son adhésion à la FSM. La mobilisation doit donc rester entière.

Docteur Michel FAURE
Président CNP MEP

Bureau provisoire du CNP MEP

Président : Dr Michel FAURE
Vice Présidente : Dr Corinne LE SAUDER
Vice Présidente : Dr Dominique JEULIN FLAMME
Secrétaire : Dr Julien ESCHERMANN
Secrétaire adjoint : Dr Armand THIERRY
Trésorière : Dr Sabine BRULE

La Fédération des Spécialités Médicales

Extraits des statuts :

« La Fédération des Spécialités Médicales regroupe, à raison d'une structure fédérative par spécialité, les représentants des structures fédératives des différents organismes représentatifs d'une même spécialité (sociétés savantes, collèges, et syndicats de spécialité).

Ces structures fédératives doivent répondre aux quatre pré-requis suivants :

- présence d'une structure fédérative par spécialité,
- représentation effective des modes d'exercice (parité entre les secteurs privé et public),
- réunion, dans la gouvernance, de représentants de toutes les composantes de l'activité liée à la spécialité,
- indépendance scientifique, transparence financière et politique affichée de gestion des conflits d'intérêts.

Les objectifs de cette Fédération des Spécialités Médicales sont :

- développer les relations transversales entre les différentes spécialités afin d'harmoniser la réflexion et les actions sur des sujets communs, en particulier l'Evaluation des Pratiques Professionnelles et l'Accréditation,
- contribuer à la qualité des soins par l'accroissement du niveau général des connaissances, par le développement de la recherche, en favorisant plus particulièrement l'organisation d'une veille technologique structurée, et de la formation médicale continue,
- décloisonner les modes d'exercice de la médecine en impliquant dans la Fédération tous les acteurs concernés, quelle que soit leur appartenance, sans action de représentation syndicale,
- intégrer les actions de la Fédération dans la perspective de la construction européenne ».



L'Union MEP vous recommande...

L'Union MEP recommande tout particulièrement aux Médecins à Expertises Particulières les formations OGC indemnisées, organisées par l'AFML et le GEMA, les 18 et 19 juin 2010, dans 4 grandes villes de France.

Paris

Séminaire 1 jour
18 juin 2010

CCAM V16, bonne utilisation de la classification des actes en médecine libérale (AFML)

Séminaire 1 jour
19 juin 2010

S'affirmer face aux situations et aux personnes stressantes (GEMA)

Séminaire 2 jours
18 et 19 juin 2010

Fibromyalgie ? Repérer, prendre en charge et accompagner le patient FM (AFML)

La migraine : La prendre en charge avant qu'elle ne soit invalidante (AFML)

Lyon

Séminaire 1 jour
18 juin 2010

L'entretien motivationnel : accompagner positivement le patient dans ses phases de changement (AFML)

Séminaire 1 jour
19 juin 2010

2010 sevrage tabagique : du nouveau ? (AFML)
« Docteur, je veux m'arrêter... aidez-moi »

Séminaire 2 jours
18 et 19 juin 2010

Education thérapeutique du patient obèse : un outil indispensable pour une meilleure prise en charge (AFML)

Je ne dors pas, donnez-moi quelque chose.... pour dormir (GEMA)

Marseille

Séminaire 1 jour
18 juin 2010

Violences conjugales (AFML)

Séminaire 1 jour
19 juin 2010

Repérer et évaluer le risque suicidaire en médecine générale (AFML)

Séminaire 2 jours
18 et 19 juin 2010

Urgence vitale extra hospitalière. Faire face en attendant le SMUR (AFML)

Les tracasseries dans les relations médecin – patient (GEMA)

Toulouse

Séminaire 1 jour
18 juin 2010

Anticoagulants et pathologie thromboembolique veineuse (AFML)

Séminaire 1 jour
19 juin

CCAM V16, bonne utilisation de la classification des actes en médecine libérale (AFML)

Séminaire 2 jours
18 et 19 juin 2010

Je ne dors pas, donnez-moi quelque chose.... pour dormir (GEMA)

Débat MEP
Le 18 juin au soir
À Paris, Lyon, Marseille, Toulouse

Pour vous inscrire : cc@lesml.org
Tel. 01 69 02 16 50



Bulletin d'inscription

à retourner à :
83 route de Grigny - 91 136 Ris Orangis cedex

| | | | |
|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Nom | <input type="text"/> | Prénom | <input type="text"/> |
| Adresse complète | <input type="text"/> | | |
| | <input type="text"/> | | |
| Code Postal | <input type="text"/> | Ville | <input type="text"/> |
| Tél. professionnel | <input type="text"/> | Fax | <input type="text"/> |
| | <input type="text"/> | Tél. portable | <input type="text"/> |
| Email | <input type="text"/> | | |
| Spécialité | <input type="text"/> | | |
| Date de naissance | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

À Paris

- CCAM V16, bonne utilisation de la classification des actes en médecine libérale Le 18 juin ■
- S'affirmer face aux situations et aux personnes stressantes Le 19 juin ■
- Fibromyalgie ? Repérer, prendre en charge et accompagner le patient FM Les 18 et 19 juin ■
- La migraine : La prendre en charge avant qu'elle ne soit invalidante Les 18 et 19 juin ■

À Lyon

- L'entretien motivationnel : accompagner positivement le patient dans ses phases de changement Le 18 juin ■
- 2010, sevrage tabagique : du nouveau ? Le 19 juin ■
- Education thérapeutique du patient obèse : un outil indispensable pour une meilleure prise en charge Les 18 et 19 juin ■
- Je ne dors pas, donnez-moi quelque chose.... pour dormir Les 18 et 19 juin ■

À Marseille

- Violences conjugales. Le 18 juin ■
- Repérer et évaluer le risque suicidaire en médecine générale Le 19 juin ■
- Urgence vitale extra hospitalière.
- Faire face en attendant le SMUR. Les 18 et 19 juin ■
- Les tracasseries dans les relations médecin - patient Les 18 et 19 juin ■

À Toulouse

- Anticoagulants et pathologie thromboembolique veineuse. Le 18 juin ■
- CCAM V16, bonne utilisation de la classification des actes en médecine libérale. Le 19 juin ■
- Je ne dors pas, donnez-moi quelque chose.... pour dormir Les 18 et 19 juin ■

Pour m'inscrire, je joins :

- Une feuille de soins annulée (Cerfa) par séminaire - original obligatoire.
- Un chèque d'adhésion à l'AFML de 35 € pour toute l'année 2010 ou/et un chèque d'adhésion au GEMA de 20 € pour toute l'année 2010.
- Un chèque de caution de 180 € à valoir pour l'année 2010, qui sera restitué en fin d'année, sauf utilisation à titre de dédommagement des frais engagés en cas d'un désistement* 8 jours avant le séminaire ou en cas de non-participation à l'intégralité du séminaire.

* Désistement pour des raisons médicales (joindre une attestation comme justificatif) ou des raisons personnelles graves.

Date

Cachet et signature

L'Union MEP du SML

En janvier 2009, les représentants des syndicats de médecins acupuncteurs, angiologues, homéopathes, nutritionnistes, ostéopathes, réunis au sein du conseil d'administration du SML, décident de créer l'UNION MEP. Rapidement, les médecins allergologues, médecins du sport, médecins esthétiques les ont rejoints.

Pourquoi cette Union ?

Les attaques envers les MEP sont nombreuses et se précisent :

- qualification de spécialiste en médecine générale dont ils sont fréquemment écartés,
- limitation du nombre de spécialités médicales,
- absence de statut pour chaque omnipraticien, quelle que soit son expertise d'exercice,
- un collège de médecine générale en gestation dont les médecins à expertise sont exclus...

L'heure est à l'union pour s'opposer aux attaques dont ils font l'objet.

Le SML, conscient de cette situation, a missionné l'Union MEP pour aider nos confrères en difficulté et être force de propositions.

Qui sont les MEP ?

Les réflexions organisées ont permis de définir **3 catégories de MEP** :

- les médecins généralistes ayant intégré une ou des expertises particulières dans leur exercice,
- les médecins généralistes pratiquant cette expertise particulière de façon exclusive,
- les médecins spécialistes ayant intégré cette expertise dans leur pratique.

Les MEP : quels effectifs ?

Les médecins généralistes sont environ 70 000, dont **15 à 20 000 pratiquent exclusivement ou inclus dans leur pratique une expertise.**

Ainsi, l'angiologie, l'allergologie, l'acupuncture, la médecine du sport, l'homéopathie, la nutrition, l'ostéopathie, l'algologie, la sexologie, la médecine esthétique, la tabacologie, la psychothérapie, la gériatrie... entrent dans cette définition. S'y ajoutent également les spécialistes d'organes qui peuvent aussi pratiquer ces expertises, avec leur statut de spécialiste. Toutes ces disciplines sont reconnues par l'institution ordinale qui, de fait, reconnaît la validité de leur formation.



Dr Bruno Burel,
Président
de l'Union MEP

Les dangers ?

Depuis 2008, tous les nouveaux Docteurs en Médecine ont une spécialité (dont Médecine Générale) et les généralistes, déjà thésés, sont appelés à déposer des demandes pour être qualifiés « Spécialistes en Médecine Générale » auprès de leur Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins. Ainsi, les MEP actuels, car thésés avant 2008, et dont les demandes sont rejetées par les Conseils départementaux deviendraient les seuls médecins non spécialistes !

Quelle serait alors leur place dans ... ?

- le système de soins ?
- le parcours de soins ?
- les conventions futures ?
- le cadre de la régionalisation ?

Le SML demande un statut pour chaque MEP.

- Les Médecins Généralistes à Expertises Particulières doivent pouvoir accéder au titre de spécialiste en médecine générale.
- Les Omnipraticiens à Expertises Particulières de pratique exclusive doivent obtenir un statut spécifique, une spécialité d'exercice...
- Les médecins à Expertises particulières revendiquent leur place indispensable dans le parcours de soins de la médecine à la française, plébiscitée par tous nos concitoyens et enviée au-delà de nos frontières. Ils sont des médecins de premier et/ou de second recours. Ils refusent la balkanisation de la médecine et le modèle de médecine d'État proposé par la loi HPST, soutenue par des syndicats de médecins (MG-France, FMF, union collégiale, Most).

Les Médecins à Expertises Particulières sont les oubliés de la loi HPST.

Tous unis, ils veulent demain pouvoir continuer à pratiquer leur expertise sans discrimination médicale. Le statut de MEP est une évolution d'exercice et de compétence médicale que chaque médecin spécialiste en médecine générale ou médecin d'autre spécialité a le devoir de développer. Nous voulons demain, dans le cadre de la loi HPST, obtenir un DPC spécifique et des conditions d'exercice dignes et reconnues. Le SML a réuni en son sein, dans le cadre de l'UNION MEP, la plupart des responsables syndicaux catégoriels de MEP, tous rassemblés au sein d'une grande centrale syndicale, représentative au niveau national des Médecins Généralistes et des Médecins Spécialistes.

L'union MEP du SML regroupe l'ensemble des médecins, quelle que soit leur spécialité, qui ont acquis une expertise particulière. Ils affirment leur total engagement au sein du corps médical au service de l'ensemble des assurés sociaux.

Les MEP refusent avec la quasi-totalité du corps médical, une médecine unique et déshumanisée que certains veulent imposer. Ils se battent toujours avec l'ensemble des médecins contre l'étatisation de la médecine et pour une médecine libérale adaptée aux besoins des patients.

Docteur Bruno Burel
Président de l'Union MEP

Pour matérialiser cette volonté, l'Union MEP a décidé de demander à l'AFML et au GEMA, d'organiser pour les 18 et 19 juin, à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, des séminaires destinés à la Formation Continue des médecins quels que soient leurs statuts. Vous en trouverez en page 4 et 5, le détail et un bulletin d'inscription. Votre participation à ce séminaire sera militante pour la reconnaissance du statut des médecins à expertise particulière.